

La vie de la colonie suisse de Paris

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **4 (1958)**

Heft 12

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA VIE DE LA COLONIE SUISSE DE PARIS

Les tireurs suisses de Paris fêtent leurs succès de Bienne



N'était-ce pas normal que les Tireurs suisses de Paris, après leur performance exceptionnelle réalisée au Tir Fédéral, se réunissent à Paris, au sein de la Colonie Suisse, pour jeter un dernier regard sur le succès et le comportement de leur équipe à Bienne ?

Mais si ! Ils l'ont fait le samedi 15 novembre. Ils l'ont fait gaiement et fièrement, en se groupant autour de trois drapeaux de la Société (1), illustrant son histoire, autour des couronnes de laurier à feuilles d'or et

des trophées des trois derniers tirs fédéraux, ceux de Coire (1949), de Lausanne (1954) et de Bienne. Ils l'ont fait entourés de beaucoup d'amis dans une sympathique ambiance de joie commune.

M. l'Attaché Militaire et de l'Air, le Colonel Musy, représentant M. Micheli, Ambassadeur de Suisse en France, leur a apporté le réconfort et les félicitations de nos hautes autorités suisses.

M. Garnier, Président de la Ligue Régionale de Tir de l'Ile-de-France, représentant également la Fédération française des Sociétés de Tir, leur exprimait les sentiments d'amitié des tireurs français.

MM. les Présidents des autres Sociétés suisses de Paris leur manifestaient leurs sentiments d'estime et de bonne entente.

Est-il nécessaire de dire que, dans un tel climat, les tireurs suisses de Paris se sentirent heureux et fiers ? C'était leur récompense bien méritée.

Mais après le banquet, préparé par la maîtrise du Chef du « Soleil du Mogador », banquet couronné par un véritable chef-d'œuvre en glace de l'ami Baggi (notre photo ci-dessus), tout le monde se trouvait au stade des tireurs, c'est-à-dire heureux et satisfait.

Le discours du Président, faisant la synthèse de la véritable signification d'un Tir fédéral, une allocution spirituelle et très goûtée de M. le Colonel Musy, et la projection d'un film en couleurs sur le Tir fédéral, nous ramenant dans l'ambiance extraordinaire de cette manifestation, terminaient la partie officielle de la réunion.

La partie informelle ? Eh bien, elle était bien suisse ! On trinquait à toutes choses, sans en oublier aucune ; on chantait le Pays ; on dansait.

Et, lorsque l'on se quittait, on se disait gentiment... Bonjour et au Revoir !

Bienne appartient au passé, mais nos vétérans jureraient d'être de la prochaine ! Si Dieu le veut !

(1) Les drapeaux de la « Section de Tir de la Société Suisse de Gymnastique », de la « Société Suisse de Tir de Paris » et des « Carabiniers suisses de Paris » (fusionnés).

Les déjeuners choucroûte du Cercle Suisse Romand obtiennent toujours un vif succès. En voici quelques instantanés.

1. M. Tapernoux prononce au dessert son discours traditionnel.
2. Debout, on reconnaît M. Boillat et tout devant, coiffée d'un chapeau blanc, la sympathique Mme Chiesa
3. L'appétit ne manqua à personne !

Allphotos



1.



2.



3.

L'Assemblée générale de la Société Suisse de gymnastique de Paris

C'est au début de novembre que les gymnastes ont tenu, « Chez Flo », leurs assises annuelles.

Traditionnellement, ils ont retrouvé dans les mêmes et caractéristiques décors de cette vieille Brasserie, le même propriétaire accueillant, l'esprit joyeux et bruyant d'il y a quelque quarante ans.

Discussions animées quelquefois, mais toujours amicales, nous confirment l'intérêt que prennent jeunes et vieux à la bonne marche et à la prospérité de leur Société qui, allégrement, joyeusement, se dirige vers son CENTENAIRE.

Importante décision fut celle, prise à l'unanimité, de participer à la Fête Fédérale de Gymnastique à Bâle, en juillet 1959.

C'est dans le but d'assurer l'esprit de continuité d'un programme laborieux, encouragé par les succès de Vevey, et fort de son expérience, que le Comité en charge se présente à nouveau au complet. Il ne pouvait en être autrement et le Président Vaterlaus et ses fidèles adjoints reprennent le collier pour une année encore.

Les Gymnastes suisses de Paris se comptèrent 26 à la Fête fédérale de Bâle, en 1886, et 32 à celle de 1912. Combien seront-ils en 1959 ? En tout cas l'enthousiasme ne manque pas et fait bien augurer des résultats de l'an prochain.

Des éloges, des cadeaux, des médailles récompensèrent le moniteur et monitrice des garçons et des filles, les lauréats de nos concours et aussi ceux que leur esprit de camaraderie, de solidarité, de fidélité, place aux premiers rangs.

La monitrice, Denise Tourrette-Etter, qui dirige nos dames avec une gracieuse compétence depuis plus de dix ans, obtient, par acclamations, le titre envié et rare de membre d'honneur de la S.S.G.P. Nous la félicitons de grand cœur.

Une affectueuse pensée de reconnaissance à ceux qui œuvrèrent pour la Section et qui ne sont plus. Des paroles d'encouragement et d'espoir à ceux qui souffrent. Des félicitations et des vœux à ceux qui, deux à deux, s'en vont vers la vie.

Nos différentes Sections augmentent en nombre et en qualité.

Les Jeunes Actifs, dont le monitariat est toujours assuré par B. Ammon qui remplit sa tâche avec beaucoup de dévouement, se retrouvent chaque mercredi à 21 heures, au *Gymnase, 8, rue Saint-Lambert, Paris, 15^e*.

Les Jeunes filles et les Dames sont entraînées, chaque jeudi, à 20 h. 30, au *Gymnase, 15, rue des Boucles, dans le 16^e*, par Denise et sa sœur Leini.

Les Actifs Vétérans se réunissent chaque mardi, à 18 h. 30, au *Gymnase, 25, rue de la Bidassoa, dans le 20^e*. A ceux dont les affaires n'accordent aucun répit, cette heure de culture physique procure dans la bonne humeur, les quelques instants de détente morale auxquels ils aspirent.

A. Boillat en est toujours le moniteur et notre compa-

triote le D^r Dazzi assure, avec fidélité et compétence, le contrôle médical de cette toujours jeune Section.

La Fête de Noël réunira tout le monde le 21 décembre, à partir de 16 heures, au *plus beau point de vue, à Robinson*.

Et déjà nous songeons à notre *Fête Annuelle*, que nous organiserons avec nos camarades chanteurs de l'Harmonie suisse de Paris, le *samedi 7 mars prochain*.

Preuve de reconnaissance et de vitalité que nous voulons offrir à ceux qui nous soutiennent, avec persévérance et générosité, dans notre foi et notre désir de respecter les traditions de notre cher Pays.

De ces manifestations, la Colonie suisse tout entière sera informée par *Le Messager Suisse de Paris*, dont les colonnes sont toujours si accueillantes aux relations des Sociétés suisses.

Suisses de Paris, nos trois Sections vous sont largement ouvertes. Vous y trouverez, dans une ambiance de patriotique amitié, un bienfait physique indéniable et l'accueil le plus cordial.

A. BOILLAT.

CERCLE SUISSE ROMAND

10, rue des Messageries

PARIS, 10^e

GRANDE FETE DE LA SAINT-SYLVESTRE 31 décembre 1958

Le Cercle Commercial Suisse a le plaisir de présenter la Troupe du Jalon Artistique et Théâtral de Colombes, animée par son vice-président, M. M. DAUBISSE.

AU PROGRAMME

Rideau à 20 h. 45

PREMIÈRE PARTIE :

- Les jeunes accordéonistes de Colombes.
- Guy NÉANT et Bernadette, danse classique.
- « Le Rêve du Gueux », par le mime ALEX.
- Ginette ANDRÉ, chanteuse de charme.
- Guy SOBRIO, chanteur de genre.

Entr'acte

DEUXIÈME PARTIE :

- John NAYARD, baryton guyanais, et sa guitare.
- Annick et le Roland's Boys.
- Mme Laura SILVESTRI, de la Scala de Milan.
- CHRISTIAN, poèmes.
- ALEX et LÉON, sportifs burlesques.

Au piano d'accompagnement : Mme DE MINOU

De minuit à l'aube, bal de nuit
avec l'orchestre Jacques BLOT

Bar — Buffet

Prix d'entrée : 350 francs. Etudiants : 200 francs, sur présentation de leur carte.

SOCIÉTÉ MUTUALISTE SUISSE

de PARIS

★ ★ ★

Fondée en 1849 - agréée sous le N° 75-251

(Société Suisse de Secours Mutuels)

Affiliée à la Fédération Mutualiste de la Seine

Membre du Concordat des Caisses-Maladie Suisses

★ ★ ★

La cotisation globale ouvre droit aux prestations pour : frais médicaux et pharmaceutiques, hospitalisation, petite et grande chirurgie, soins et prothèse dentaires, indemnités pour maternité et pour frais de funérailles.

★ ★ ★

Deux catégories : Assurés Sociaux et Non Assurés Sociaux

Mutations et démissions admissibles par trimestre

★ ★ ★

N'attendez pas l'âge limite de 55 à 60 ans pour vous couvrir, mais demandez dès maintenant les Statuts révisés et renseignements à la PERMANENCE : S.M.S., 8, Cour des Petites-Ecuries, PARIS - X^e, ouverte tous les jours ouvrables sauf lundi. Tél. PRO. 47-28.

Devise de la Mutualité : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN !

SOCIÉTÉ MUTUALISTE SUISSE DE PARIS

Nous croyons intéressant de publier un extrait de **deux communications** que cette société adresse à ses 1.500 membres dans son « Bulletin » de novembre :

Avez-vous pensé quelquefois à ce que serait votre Assurance-Maladie si vous rentriez définitivement en Suisse ? Sans doute savez-vous qu'un régime de Sécurité Sociale tel que nous le connaissons en France n'existe pas en Suisse. Par contre — selon une loi du 13 juin 1911 — la Confédération verse des subventions considérables (361 millions de francs suisses en 1956) aux « Caisses-Maladie » reconnues (Krankenkassen). C'est donc elles qui font fonction d'« assurances sociales » dans notre Patrie.

Or, considérant que l'âge limite pour être admissible dans une Caisse-Maladie est de 55 ans, il s'ensuit que nos compatriotes qui rentrent en Suisse après cet âge n'ont plus la possibilité de s'assurer des prestations pour maladie, hospitalisation, etc... C'est pour enlever ce souci à nos membres participants que nous venons de signer sur de nouvelles bases la Convention avec le « Concordat des Caisses-Maladie Suisses » (siège

Soleure) dont nos prédécesseurs en 1938-39 avaient déjà pris l'initiative. Et voici la bonne nouvelle :

— **Tous nos membres participants sont assurés — en cas de rapatriement — de pouvoir adhérer à l'une des Caisses-Maladie membres du Concordat sans considération de l'âge, sans avoir à faire de stage et sans visite médicale, sur présentation du « certificat d'affiliation » que nous délivrerons à l'intéressé.**

Le sociétaire qui nous quittera dans ces conditions aura le LIBRE CHOIX de l'une des Caisses-Maladie qui sont actuellement au nombre de 61 et couvrent environ 3.500.000 membres.

A titre de réciprocité, nous admettons dans les mêmes conditions les Suisses venant s'établir dans la région parisienne à titre temporaire ou définitif. Nos prestations directes leur sont acquises sans le stage de 3 mois (maladie, actes médicaux, hospitalisation) ; par contre, ils devront observer les stages de, respectivement, 3, 6 ou 10 mois pour bénéficier des prestations indirectes (Caisse dentaire, chirurgicale, maternité). Bien entendu cette admission se fera contre certificat d'affiliation émis par l'une des Caisses-maladie en Suisse.

Si vous allez en Suisse pour vacances ou sports d'hiver...

vous avez la possibilité de vous garantir contre les risques de maladie ou d'accidents physiques pouvant vous survenir pendant votre séjour en Suisse. En effet, le **Service international d'entraide de la communauté mutualiste** a été créé pour étendre la couverture de ces

Droit fixe fr. 50

Cotisation pour séjour de :

2 semaines fr. 300

2 à 4 semaines .. fr. 600

4 à 6 semaines .. fr. 900

risques pendant un séjour dans tous les pays représentés dans l'Association Internationale Mutualiste (A.I.M.), mais pour l'instant le système ne fonctionne qu'entre la France et la Suisse, à titre d'essai. Voici les conditions :

couvrant les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation, jusqu'à concurrence de 500 fr. suisses.

A qui s'adresser ? A l'Union Nationale pour le Tourisme Mutualiste, Maison de la Mutualité, Bureau 221 (ODE. 26-90). Présenter la carte de votre Société Mutualiste munie des timbres.

Le service suisse est assuré par la Caisse Suisse de réassurance pour longue maladie (C.L.M.) à Soleure, membre du « Concordat » dont nous parlons ci-dessus.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17^{bis}, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 500

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 93.505. — Dépôt légal : IV-1958 N° 32/1958

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire